

LE TRAITEMENT SANS CHLORE AUTOMATIQUE BIO-UV

Plus de 60 % des piscines installées par José Rodriguez, piscinier dans le Gard, bénéficient d'une désinfection par ultraviolets BIO-UV. Au cours d'une interview, il nous a expliqué les raisons de ce choix.

Texte : propos recueillis par Michel Dupenloup

Lap : Quelques mots sur vous et sur votre entreprise.

José Rodriguez. Je suis ingénieur des Mines d'Alès de formation. Après une première partie de carrière passée dans le monde exigeant de l'industrie, j'ai éprouvé le besoin de me mettre à mon compte, c'était en 2013. J'ai alors racheté une entreprise de piscines installée depuis 2007 à Méjannes-lès-Alès dans le Gard. Nous construisons aujourd'hui une trentaine de piscines par an en assurant une proximité constante et forte avec notre clientèle.

Depuis combien de temps installez-vous des appareils BIO-UV ?

Depuis le 1^{er} jour ! En effet, mon prédécesseur installait déjà ces appareils, et lors du rachat j'ai souhaité comprendre pourquoi et faire plus ample connaissance avec BIO-UV. Laurent Marques, directeur commercial BIO-UV, est venu me rendre visite, et j'ai été convaincu par les performances de ce système de désinfection automatique sans chlore, à la fois simple et très efficace : pendant le cycle de filtration, les réacteurs BIO-UV détruisent les bactéries, virus et algues, sans effets secondaires ni résidus nocifs ; et afin d'assurer la désinfection en continu, entre 2 cycles de filtration, BIO-UV propose le système automatique 2-en-1 CombiPool2. Il permet d'ajuster



l'injection de produit rémanent (BIO-UV oxygène rémanent) en fonction du volume du bassin et de la température de l'eau et régule le pH. L'eau est ainsi désinfectée et désinfectante, la prévention du développement d'algues est assurée et les surdosages évités. L'ensemble fonctionne de façon automatique sans intervention de l'utilisateur.

Qu'appréciez-vous dans ce système de traitement ?

Il est à la fois simple et rapide à installer, que ce soit sur un bassin en construction ou lors d'une rénovation. Le matériel utilisé est fiable et la durée de vie de la lampe UV est importante, de l'ordre de 13 000 heures soit environ 4 années d'utilisation d'une piscine "saisonnnière". C'est également un système que je qualifierais d'« exclusif », qui me permet de me démarquer de mes concurrents et d'apporter à mes clients un vrai plus. Il me permet également de garder un contact précieux avec ma clientèle qui ne manque pas de venir dans mon point de vente au cours de la saison afin de se réapprovisionner en produit BIO-UV oxygène rémanent. Aujourd'hui, plus de 60 % des bassins que j'installe sont équipés BIO-UV. J'apprécie également chez BIO-UV une vraie culture d'entreprise qui est faite de compétence, de respect du client et d'un sens du service très



développé. Des valeurs que je partage et que j'applique également dans mon entreprise.

Quels sont les retours faits par les clients dont les bassins sont équipés avec BIO-UV ?

Ils sont très positifs. Ils apprécient tout particulièrement la qualité de l'eau de baignade, à la fois cristalline, non irritante et sans odeur. Beaucoup d'entre eux sont également sensibles au côté écologique de ce système qui respecte l'environnement en ne générant aucun rejet polluant ni sous-produit toxique. Ces clients satisfaits sont d'excellents ambassadeurs pour mon entreprise et ne manquent pas de générer auprès de leurs amis et relations un bouche-à-oreille favorable à notre réputation.



BIO-UV
850, avenue Louis Médard
34400 Lunel
Tél. 33 (0)4 99 13 39 11
piscinesfrance@bio-uv.com
www.bio-uv.com

José Rodriguez
SC Piscines et Spa
64, rue des Accordeurs
30340 Méjannes-lès-Alès dans le Gard (30)
Tél. 04 66 30 23 48